

Compte rendu du conseil municipal
Séance du 4 juillet 2016 à 20h00

Présents : AVENIER Sophie, BLANC Jean-Pierre, DIMASSI Laure, GARNIER Christian, FALCONNET Fabienne GERMAIN Denis, GILIBERT Françoise, GILOZ Jean-Claude, , HEBERT Richard, JOLLAND Marie-Chantal, JULLIN Carine, JUNIQUE Mathieu, LANDAIS Grégory , , LEMAIRE Anne-Marie LONGIS Marilyne, MARIN Béatrice, MICHAUD Nicole, PHILIBERT Michel, RAGOT Céline, VEYRAND Pierre.

Excusés : LANOY Julien CLAUDE Florent, GIROND Odile

Absents : PANERAI Marc, MAYET René, CROS Jean-Pierre

Secrétaire de séance : FALCONNET Fabienne

1/ Présentation de la réhabilitation de la salle polyvalente de Dionay par l'architecte l'Autre Fabrique

- L'architecte présente l'avant-projet sommaire.

Le bâtiment actuel est un bâtiment énergivore, avec un manque de lumière et une absence de stockage pour le matériel.

Un programme de travaux est présenté afin que le projet puisse rentrer dans le programme de Tepos.

Après avoir écoutés la présentation, les élus ont donné leur point de vue et demandé quelques précisions et aménagements (local de rangement, air de jeux etc) Demandes prises en compte par les architectes présents.

2/ Signature du registre des délibérations de la séance du 6 juin 2016.

3/ Modification des statuts de la communauté de communes du Pays de Saint-Marcellin en conformité avec les dispositions de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE)

Dans le cadre de la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), des modifications ont été apportées aux compétences qui doivent être exercées par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunales au 1er janvier 2017, en-dehors de tout processus de fusion et Mme le Maire en donne lectures des modifications apportées.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

4/ Décision du conseil municipal sur l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre de la fusion.

M. le Préfet a notifié à la commune le 4 juin 2016 l'arrêté Préfectoral du 25 mai 2016 portant projet de périmètre de la fusion des trois communautés de Communes de la Bourne à l'Isère, du Pays de Saint-Marcellin et Chambaran Vinay Vercors.

Dès lors la commune dispose d'un délai de soixante-quinze jours à compter de cette notification pour se prononcer sur ce projet de fusion, sauf à ce que son avis soit réputé favorable.

Mme la Maire précise en outre que le nombre de représentant pour la commune de St Antoine sera porté à 1 et non plus à trois comme actuellement (selon la décision du Sénat) et contrairement à ce qui avait été énoncé lors de la fusion des communes de St Antoine et Dionay.

Voté à la majorité des présents (1 abstention).

5/ Annualisation du temps de travail.

Mme le maire informe les élus de l'annualisation du temps de travail des salariés.

M. Philibert, en charge des questions du personnel, précise qu'il a été mis en place des horaires spécifiques pour les techniques : un horaire d'été et un horaire d'hiver calqué sur le changement d'heures en avril et octobre. Les salariés travailleront 1 heure de plus l'été.

Il précise que les employés travaillent du lundi au jeudi, que les personnels (3 personnes sur 6) soumis à astreinte sont présents le vendredi quelque soit la période et que les 3 autres personnes sont présentes les vendredis une semaine sur deux en période estivale.

Accepté à l'unanimité.

6/Autorisations spéciales d'absences.

- Reporté au prochain conseil

7/ Choix de l'organisme des œuvres sociales

- Reporté au prochain conseil

8/ Demande d'autorisation aux élus de recevoir les convocations et compte rendu par mail et non par courrier

Les élus présents ont donné leur accord.

9/ Question diverses

a/ Forêt communale : Martelage coupe 2015-2016- Dionay

Madame le maire explique aux membres présents qu'il est nécessaire de procéder en 2016 au martelage des coupes et précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation (760m³)

Elle précise que pour le partage sur pied des bois d'affouages, les garants sont

- M. Philibert Michel
- M. Hebert Richard
- M. Giloz Jean Claude

b/ Forêt communale : Martelage coupe 2015-2016 St Antoine l'Abbaye

Mme le maire explique aux membres présents qu'il est nécessaire de procéder en 2016 au martelage des coupes et précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation (1500m³).

Elle précise que pour le partage sur pied des bois d'affouages, les garants sont

- M. Philibert Michel
- M. Hebert Richard
- M. Giloz Jean Claude

c/ Passage de lignes électriques en souterrain et implantation d'un poste - Convention

Mme le maire informe le conseil municipal du passage de lignes électriques souterraines et de la pose d'un poste en lien avec le projet éolien de Montmiral (26).

Une convention est proposée par ENEDIS pour une servitude de passage et la mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique.

Autorisation de signature acceptée à la majorité des présents (une abstention).

d/ Plus beau village de France : résultat de l'expertise

Mme le maire informe les élus que la commission a rendu son rapport et a confirmé le classement de la commune de St Antoine l'Abbaye parmi les plus beaux villages de France avec certaines réserves et recommandations :

- poursuivre avec exigence le traitement esthétique des façades : conserver et restaurer les éléments de maçonnerie traditionnelle, restituer les percements anciens, utiliser les enduits traditionnels, peindre les menuiseries en bois, proscrire les menuiseries PVC bois (y compris imitation bois) et éviter la banalisation des enseignes commerçantes.
- faire preuve d'une grande vigilance lors d'aménagement d'espace public.

e/ Infos sur les prochaines manifestations

- Chapelle St Jean le Fromental (Dionay)

Vernissage à 17 heures le 16 juillet

Ouverture au public du 9 juillet au 20 août 2016.

- Textes en l'air : du 27 au 31 juillet

- Les Médiévales : du 5 au 7 août

f/ Divers

- M Junique demande que des barrières de sécurités soient posées devant le restaurant bar chez Camille.
- Mme Avenier informe que des ballots de foin roulent dans le coteau jusqu'à chez elle et cela est très dangereux. Elle souhaite qu'une information soit faite à ce sujet dans le prochain bulletin.
- Il est signalé qu'une paire de lunette perdue lors de la cueillette de fraises chez Mr VIVIER a été rapporté en mairie.

